

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

### TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. Le Président  
HOTEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
107 boulevard Henri Fabre  
CS 30536  
83041 TOULON - CEDEX 9  
Tél : 04 94 46 72 39 - Fax : 04 94 46 72 30



**W** **Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;  
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>Objet</b>            | <b>17MAP13 : 1% artistique pour le quartier de la connaissance de Chalucet à Toulon</b>   |
| Référence               | 17MAP13/BO  |
| <b>Type de marché</b>   | Services  |
| <b>Mode</b>             | Procédure adaptée   |
| <b>Code NUTS</b>        | FRL05   |
| <b>Lieu d'exécution</b> | Site de Chalucet. Le périmètre de l'emplacement de l'œuvre comprend les deux bâtiments de l'ESAD et de la Médiathèque, ainsi que l'ensemble du site dans ses extérieurs<br>83000 TOULON   |
| <b>Durée</b>            | 11 mois   |
| <b>DESCRIPTION</b>      | <p>La présente consultation concerne la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre artistique au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction du « Quartier de la Créativité et de la Connaissance ».</p> <p>Le site de Chalucet, intégré dans le périmètre du Grand Projet Rade et situé en centre-ville, est au cœur de la stratégie de développement de Toulon. Ce site à vocation métropolitaine de plus de 3 hectares constitue l'un des secteurs à enjeux pour l'avenir de la ville.</p> <p>Il s'agit de réinvestir un site en friche à 5 minutes de la gare et rénover le centre urbain pour renforcer le cœur du territoire avec un quartier de la créativité et de la connaissance comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une médiathèque 5200 m2SP (maîtrise d'ouvrage Ville de Toulon) ;</li><li>- Une école d'enseignement supérieure d'art et de design : ESAD 5000 m2SP, (maîtrise d'ouvrage TPM) ;</li><li>- Une école supérieure internationale de commerce KEDGE BS 5800 m2SP, (maîtrise d'ouvrage CCI VAR) ;</li><li>- Un incubateur pépinière numérique 1400 m2SP (maîtrise d'ouvrage TPM) ;</li><li>- Des bureaux pour l'administration du Conseil Départemental 83, 2200+1800 m2SP sur la citée Lazare Carnot et 5000 m2SP sur la parcelle Vincent Allègre (maîtrise d'ouvrage CD83)</li><li>- un éco quartier référentiel QDM (Quartier Durable Méditerranéen) d'environ 160 logements</li></ul> <p>La partie du programme concernée par le 1% artistique comprend une médiathèque tournée vers le numérique, et accueillant l'antenne scientifique de la Bibliothèque Départementale de Prêt, couplée au programme de l'école Supérieure d'Art et de design ESAD TPM</p> <p>Forme de marché : ordinaire. Attribution d'un marché unique.</p> |
| <b>Code CPV</b>         | <b>92311000</b> - Oeuvres d'art   |

## principal

Code CPV complémentaire **92312240** - Services prestés par les artistes

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non

**Forme** Prestation divisée en lots : Non  
Les variantes sont refusées

**Quantité ou étendue** Les œuvres susceptibles d'être commandées dans le cadre du «1 %» sont des œuvres d'art originales inscrites à l'article L-112.2 du code la propriété intellectuelle.

Cette opération a pour but de permettre l'intervention d'un artiste dans toute la diversité de la création plastique contemporaine sous condition qu'elle soit en rapport avec les enjeux du projet urbain, dans un dialogue avec les projets architecturaux et en conformité avec les règles de sécurité.

Procédure adaptée restreinte soumise aux dispositions :

-de l'article 28 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

-du décret n°2002-677 du 29 avril 2002 tel qu'il a été modifié par le décret n°2005-90 du 4 février 2005 et précisé par la circulaire d'application du 16 août 2006 du ministère de la culture et de la communication

La procédure de passation est organisée dans le respect des principes généraux gouvernant la commande publique et respecte les étapes suivantes :

- Publication de l'Avis d'appel public à candidature;
- Sélection des candidats admis à concourir, effectuée sur la seule base du dossier de candidature;
- Mise en concurrence des artistes retenus, en les invitant à présenter un projet de création artistique, sur la base du dossier qui leur sera communiqué par le maître d'ouvrage ;
- Désignation du lauréat après audition par le comité artistique, des concurrents invités à présenter leur projet de création artistique ;
- Passation de la commande auprès de l'artiste lauréat, après le cas échéant, négociation permettant notamment d'éclaircir ou de justifier la consistance de son offre

## Conditions relatives au contrat

**Cautionnement** Aucune clause de garantie financière prévue. Garantie à première demande couvrant 100.0 % du montant de l'avance.

**Financement** Prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix actualisables. Avance de 20.0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

**Forme juridique** Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire du marché.

## Conditions de participation

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner; Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat; Une lettre de candidature (ou DC1) précisant si le

candidat se présente seul ou en groupement, la nature du groupement ainsi que l'identité de son mandataire; Attestation de garantie professionnelle : justification de la qualité d'artiste (numéro SIRET, numéro d'inscription éventuellement, attestation Maison des Artistes ou AGESEA) Le pouvoir Adjudicateur accepte tout document équivalent justifiant du statut ou de la qualité d'artiste ;

#### **Capacité économique et financière :**

Références requises :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles. Les entreprises nouvellement créées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen dont au minimum la fourniture d'une déclaration approuvée de banque.;

#### **Référence professionnelle et capacité technique :**

Références requises :

le CV de l'artiste (ou des artistes du groupement) indiquant ses éléments biographiques et ses titres d'études et professionnels ; une note de motivation (une page A4 recto maximum) précisant les premières orientations que le candidat souhaite donner à son projet ; un dossier artistique présentant la démarche artistique, les visuels des oeuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes de 1%;

La prestation est réservée à une profession particulière.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

Cette procédure s'adresse aux artistes professionnels (cf circulaire d'application du 16 août 2006 ).

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : Oui

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer

Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 5

Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

Les critères de sélection de candidatures sont les suivants :

- Qualité de la démarche artistique 50%
- Adéquation de la démarche artistique avec les objectifs de la commande 30%
- Expérience du candidat 20%.

A l'issue de la sélection, 5 candidats seront retenus et admis à présenter une étude.

#### **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40 % : Originalité et qualité artistique du projet

40 % : Pertinence dans le site et adéquation du projet par rapport au programme de la commande

20 % : Capacité à maîtriser les contraintes inhérentes à la commande (respect du budget et du calendrier, sécurité de l'oeuvre, maintenance réduite)

Les candidats admis à présenter une étude seront amenés à la présenter oralement.

A réception des offres, le comité artistique étudiera les 5 projets et sera chargé d'émettre un avis sur le choix de l'artiste.

Après avis du comité artistique, le représentant du pouvoir adjudicateur arrêtera son choix et procédera à la passation du contrat avec l'artiste lauréat, après le cas échéant, négociation permettant notamment d'éclaircir ou de justifier la consistance de son offre.

#### **Renseignements Correspondre avec l'Acheteur**

**Documents**

Dossier de consultation sur demande :  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE HOTEL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
107 Boulevard HENRI FABRE  
83041 TOULON Cedex 9  
[marchespublics@tpmed.org](mailto:marchespublics@tpmed.org)

**Candidatures**

Remise des candidatures le **01/12/17 à 16h00** au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.  
Validité des offres : **6 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.

**Dépôt**

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Dépôt sous pli à l'adresse suivante :  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE HOTEL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
107 Boulevard HENRI FABRE  
CS 30536  
83041 TOULON Cedex 9  
Dépôt par porteur :  
Même adresse

**Renseignements complémentaires**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation.

Le dossier de consultation phase candidature, comprenant notamment le règlement de la consultation et le programme, est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>

Budget prévisionnel : Le montant de la commande à réaliser au titre du 1% artistique pour les bâtiments ESAD TPM et médiathèque est de 240 000 euros TTC.

Prime : Une indemnité de 4 000 euros TTC, prélevée sur l'enveloppe globale du 1% sera allouée à chaque artiste ayant remis un projet classé en 2e, 3e, 4e et 5e position. Le montant de la prime comprend tous les frais liés aux prestations afférentes à la phase Esquisse demandées pour la remise de l'offre, ainsi qu' à une audition des candidats lors de l'examen des propositions (frais de transport, hébergement etc ....).

Cependant, le maître d'ouvrage pourra décider, sur proposition du comité artistique, de supprimer ou réduire le montant de cette indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté par les candidats.

Pour le lauréat, la prime correspond à un premier acompte sur la rémunération de 240 000€ TTC qui lui sera attribuée.

Dans le cadre de la phase offre, une visite sur site sera obligatoire.

Les candidats admis à présenter un projet devront remettre leur proposition dans un délai d'environ 4 mois et le présenter oralement au comité artistique.

Les modalités de la visite, la date de remise des prestations ainsi que celle de l'audition et les modalités de présentation des offres seront précisées dans le courrier d'accompagnement du Dossier de Consultation Phase Offres qui sera remis aux 5 candidats sélectionnés.

Marché périodique

:

Non

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Andréa ARPINO Tel : 04.94.05.55.07

107 Boulevard HENRI FABRE

83041 TOULON Cedex 9

**[marchespublics@tpmed.org](mailto:marchespublics@tpmed.org)**

**Recours**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510 83041 Toulon Cedex 9

Tél : 04 94 42 79 30 - Fax : 04 94 42 79 89

**[greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)**

Organe chargé des procédures de médiation :

CCIRAL

Place Felix BARET

CS 30001

13259 MARSEILLE Cedex 06

Tél : 04 84 35 45 54

**[catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr)**

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510 83041 Toulon Cedex 9

Tél : 04 94 42 79 30 - Fax : 04 94 42 79 89

**[greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)**

Envoi le à la publication